



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

Télécopie : 02.48.51.80.60

E-mail : mairiedenancay@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 DÉCEMBRE 2022

**Nombre de conseillers en
exercice : 15**

Présents : 10

Votants : 13

Date de la convocation :
26/11/2022

Date d'affichage :
26/11/2022

**OBJET : Rémunération
agents recenseurs et
coordonnateur**

L'an deux mille vingt-deux
le deux décembre à dix-neuf
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Madame Murielle BOUGIS, 1^{ère} adjointe au
Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, FONTENY, MARY, LEBEUF
Messieurs BAILLY, BONNOT, LEFEVRE, IMBAULT, PERRIER,
RAGOBERT.

Excusés : Madame GUÉRU, Messieurs PINGUET, URBAIN.

Absents : Madame BOUHOURS, Monsieur BARRÉ.

Secrétaire : Madame Nathalie FONTENY.

Monsieur URBAIN a donné pouvoir à Madame BOUGIS.
Madame GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur IMBAULT.
Monsieur PINGUET a donné pouvoir à Monsieur BONNOT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
décide de rémunérer comme suit les agents recenseurs, qui exerceront leur
fonction entre le 19 janvier 2023 et le 18 février 2023 :

- 1 450.00 € brut,
- forfait carburant : 150.00 €.

Le coordonnateur aura une indemnité de 200.00 €.

Fait à Nançay, le 05 décembre 2022

La 1^{ère} adjointe,

la secrétaire,

Murielle BOUGIS.

Nathalie FONTENY.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 06 décembre 2022.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :